

# SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTS

## Soirées privées :

Pour l'organisation d'événements rassemblant moins de 500 participants, voici une liste de renseignements utiles, conforme à la fiche 01-09 du guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement émanant du Ministère de l'Intérieur.



### Renseignements utiles

Nom de la manifestation : \_\_\_\_\_

Entité organisatrice (*personne morale ou physique*) : \_\_\_\_\_

Personne physique représentant l'organisateur (*avec la fonction*) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune et code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Date et heure du début : \_\_\_\_\_ Date et heure de fin : \_\_\_\_\_

Nom du site : \_\_\_\_\_ Capacité du site : \_\_\_\_\_

Coordonnées du propriétaire du site : \_\_\_\_\_

Caractéristiques du site : \_\_\_\_\_

Type de manifestation : \_\_\_\_\_

Activités prévues : \_\_\_\_\_

Débits de boissons : \_\_\_\_\_

Mesures concernant la prévision de l'alcoolisation et les précautions à la sortie : \_\_\_\_\_

Restauration : \_\_\_\_\_

Nombre de participants attendus : \_\_\_\_\_ Nombre d'organiseurs : \_\_\_\_\_

Parking : \_\_\_\_\_ Equipe de l'organisation : \_\_\_\_\_

Mesures de contrôle d'accès

(*filtrage, agents de sécurité, palpation/fouille, barriérage, mesures anti véhicules béliers, etc.*) : \_\_\_\_\_

Installations électriques : \_\_\_\_\_

Autres installations (*chapiteaux, gradins, scènes, structures gonflables, etc.*) : \_\_\_\_\_

Dispositif prévisionnel de secours (*secourisme*) : \_\_\_\_\_

Effectif : \_\_\_\_\_

Bénévoles sur site ayant une formation premiers secours : \_\_\_\_\_

Procédure d'alerte : \_\_\_\_\_

Annuaire des secours : \_\_\_\_\_

Mesures concernant le contrôle du bruit (*limitateurs à la source, etc.*) : \_\_\_\_\_

Mesures concernant la collecte des déchets : \_\_\_\_\_

Guide Organisation d'événements du Ministère de l'Enseignement Supérieur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid121944/evénements-d-integration-et-festifs-accompagner-et-protéger-les-etudiants.html>

Articles réglementaires : Articles L 2212-1 et suivants du CGCT / Articles R1336-4 à R1336-13 du CSP / Article R623-2 du CP

Le Maire de Saint-Leu d'Esserent sis à 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la Police Municipale dans le cadre de l'organisation d'un événement et sont transmises à la Gendarmerie, territorialement compétente. Elles sont conservées durant 2 années. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le service communication par mail à [communication@saintleudesserent.fr](mailto:communication@saintleudesserent.fr) ou par voie postale à Mairie, 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.